

# Brèves du Conseil Municipal Du 26 septembre 2022

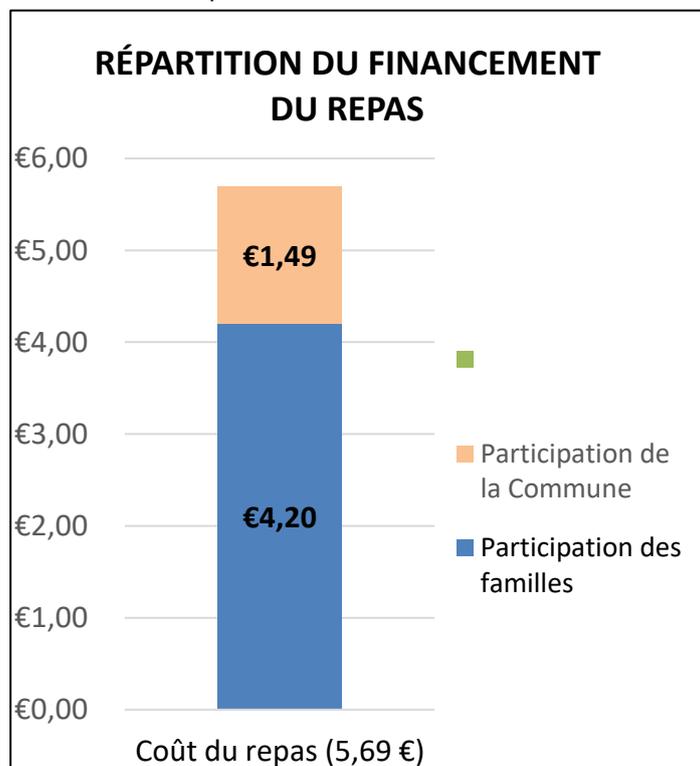
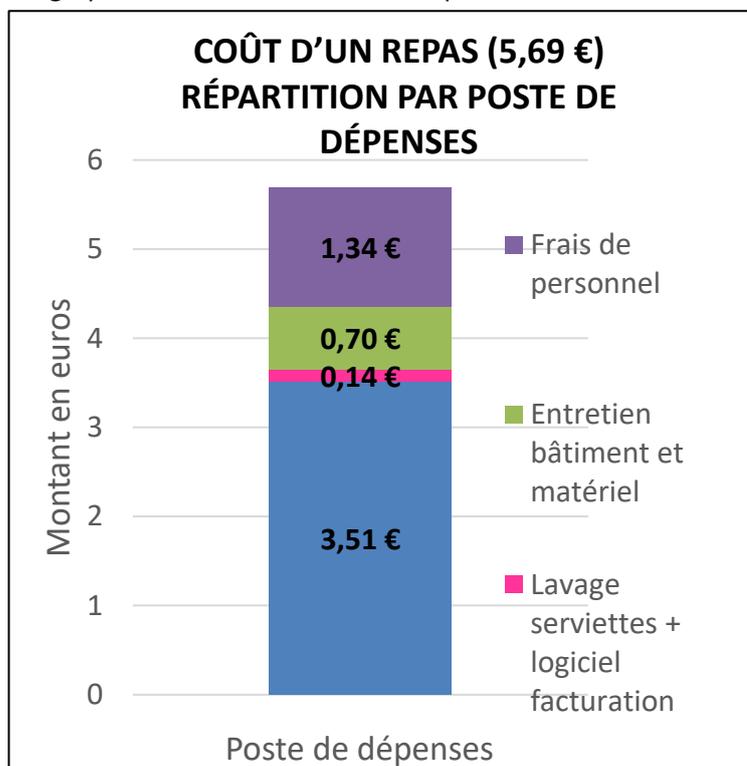
## Pharmacie : Révision triennale du loyer

Le loyer de la pharmacie est revu tous les trois ans, indexé sur l'indice INSEE des loyers commerciaux. Selon le dernier indice, le loyer passe à 611,92€ TTC à partir du 1<sup>er</sup> août 2022.

## Restaurant Scolaire : Bilan financier 2021/2022

Le bilan de l'année 2021-2022 laisse apparaître un déficit inférieur cette année (-37 470€) à l'année précédente 2020-2021 (-43 630€). La différence du déficit s'explique par la période COVID-19 où 6 classes ont été fermées pendant 23 jours. Comme l'an passé environ 30 000 repas ont été servis aux 240 enfants inscrits.

Le coût du repas est de 5,51€ si on retire les frais d'intervention du cabinet AT Territoires (au lieu de 5,69€). Les graphes ci-dessous donnent la répartition des coûts et du financement d'un repas.



## Ecoles publiques St Denis la Chevasse et Essarts en Bocage : Participation année scolaire 2021/2022

La participation s'élève à 5 208 € pour l'école publique de St Denis la Chevasse (4 élèves en maternelle et 3 en primaire), et à 3 990 € pour à Essarts en Bocage (3 élèves en maternelle et 4 en primaire).

## Nom des salles communales

Le conseil décide de donner un nom aux salles suivantes :

- Ancien restaurant scolaire : Espace de La Mothe
- Salle à manger adultes au niveau du restaurant : salle de La Maine
- Salle au niveau de l'école : salle de La Marelle



**Prochaine réunion du conseil municipal  
Lundi 24 octobre 2022, à 20h à la Mairie**

## LA MUTUELLE COMMUNALE ARRIVE !

Une mutuelle communale va être proposée à la population.

Suite au travail réalisé par la commission sociale, la commune met en place une convention avec « Mutualia Grand Ouest » afin de proposer une mutuelle à prix négocié aux Chauchéens.

Une réunion publique est organisée

**Le mardi 18 octobre à 18h30**

**A la Salle Arc-en-Ciel**

Magalie Fortin, conseillère de proximité de chez Mutualia y présentera son fonctionnement et ses garanties. Cette rencontre est ouverte aux plus de 60ans, aux demandeurs d'emplois, aux indépendants et aux fonctionnaires. Chaque personne pourra ensuite bénéficier d'une étude gratuite de sa complémentaire santé.



## TRAVAUX – PLAN D'EAU FOYER SOLEIL



Du 10 octobre au 28 octobre 2022 inclus, la circulation de tous véhicules et des piétons sera interdite sur les allées longeant le plan d'eau entre le lotissement des Vallons et la rue du Foyer Soleil en raison du déroulement des travaux d'entretien de voirie.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS

Après deux années d'interruption, la Communauté de communes du pays de Saint Fulgent – Les Essarts souhaiterait reconduire **les cours d'anglais** pour les particuliers (adultes).

Un cours le mardi soir à 18h30 est d'ores et déjà programmé à partir du 27 septembre 2022 avec Claudy GUIDEZ (professeur d'anglais dans un lycée à Montaigu-Vendée), les deux premiers cours sont sans engagement.

Suivant les inscriptions, nous pourrions être amené à programmer un autre cours en journée ou en soirée, à partir de janvier 2023.

Nous invitons les personnes intéressées à prendre contact avec l'accueil de la communauté de communes au 02 51 43 81 61 ou par mail sur [contact@ccfulgent-essarts.fr](mailto:contact@ccfulgent-essarts.fr).



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS - URBANISME



EST-FULGENT  
LES ESSARTS

### TAXE D'AMÉNAGEMENT

Depuis le  
**1<sup>er</sup> septembre 2022**

Pour toute demande de travaux d'urbanisme déposée à compter du **01/09/2022** :

La déclaration de la taxe d'aménagement devra être effectuée directement auprès des services fiscaux sur l'espace sécurisé du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) via le service « Biens immobiliers », dans les **90 jours** suivant l'achèvement de la construction.

### Quelques exemples de travaux concernés...



Attention : Les modalités de dépôt des Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) ne sont pas modifiées. Ces déclarations doivent être déposées auprès des mairies.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée



Chaque apiculteur, amateur ou professionnel, doit déclarer annuellement le nombre de ruches détenues et leur emplacement. Cette déclaration annuelle doit se faire entre le 01<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre sur le site : [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## Messages des Associations

### CABINET INFIRMIER

#### Vaccin contre la grippe saisonnière et COVID.

Les cabinets infirmiers vous proposent des permanences exceptionnelles du 10 octobre au 10 décembre, de 11h30 à 12h00 :



- Au 16 rue du centre à Chauché : le lundi, mardi et mercredi
- Au 1 rue de l'étang à la Rabatelière : le jeudi, vendredi et samedi.

Merci de prendre rendez-vous pour le vaccin contre la COVID.

MOREAU Marie, CHATELLIER Séverine, TOUATI Eloïse, infirmières libérales. 06.24.83.68.04/07.85.55.29.44.

### BCCFV – PASS SANTÉ MAINES

**1<sup>ère</sup> Edition de LA RSBA Rando Sport Bonheur Animée** en partenariat avec la Maison de Santé pluriprofessionnelle de Chavagnes La Rabatelière Les Brouzils et le BCCFV,

**SAMEDI 22 OCTOBRE** Accueil à partir de 14H45 Salle de sport de Chauché.

3 Départs 15h, 15H15 et 15H30 avec deux parcours au choix 4Km et 8Km

Cette marche gratuite est ouverte à tous poussette, enfants, familles, + ou – jeunes, sportifs ou pas : tous vous trouverez le circuit adapté à vos possibilités.



**Pourquoi Rando Sport Bonheur Animée ?** Car il vous est proposé de découvrir 4 ateliers au long de votre marche animée par des professionnels de la santé et des sportifs :

**ATELIER 1 : AVANT L'EFFORT, PRETS ? MARCHEZ**

**ATELIER 2 : ET AVANT, ON MANGE QUOI ?**

**ATELIER 3 : AÏE !!!!**

**ATELIER 4 : APRES LE SPORT, QUE DU BONHEUR !**

Nous vous attendons nombreux et une surprise attend le plus jeune participant, le plus âgé, la famille la plus nombreuse et l'association sportive (ou non) la mieux représentée.

### BIBLIOTHÈQUE DE CHAUCHÉ

Pour une initiation gratuite au jeu « TAC-TIK », venez nous rejoindre à la bibliothèque le jeudi 27 octobre à 14 h 30.

Sur inscription à la bibliothèque ou par mail [gilbertbaron85@gmail.com](mailto:gilbertbaron85@gmail.com)

Ouvert à tous enfants comme adultes.



## USC FOOTBALL



Ce samedi 24/09/2022, le club Union Sportive Chauché Football vient de terminer l'écriture d'un livre qui a duré 58 ans (création en 1964). Depuis sa création, 12 présidents se sont succédés avec pour seule motivation de garder un niveau sportif et surtout une convivialité. Ce samedi, les joueurs, supporters et bénévoles se sont réunis pour faire un dernier adieu à leur

association sportive. Au menu : jeux ; remises de trophées ; soirée festive. Le Club de Chauché a clôturé sa dernière saison en Régionale 3, avec comme plus grande fierté d'être l'un des poucets à ce niveau. Steven Bretau, dernier président du Club, souligne que : " les années ont passé mais Chauché restera une place du sport et du milieu associatif en Vendée ". Fort de son bénévolat, le club se projette désormais sur un nouveau pari en fusionnant avec son voisin de cœur : La Copechagnière. Ce club portera le nom de "Football Olympique Cope Chauché". Le président finira en remerciant tous les bénévoles et l'ensemble des personnes qui ont œuvré depuis 58 ans pour que le nom de Chauché continue de résonner dans le sport vendéen et régional.

## LE PALET CHAUCHÉEN



Le Palet Chauchéen vous annonce :

Le retour du pâté et des rillettes de Grand-Mère.

Pour retrouver le goût d'antan des bonnes choses. Ces produits sont élaborés de façon traditionnelle et artisanale pour une dégustation incomparable.

- Un pâté de 500g : 8 €
- Une rillette de 500g : 8 €
- Le duo pâté/rillette : 15 €

Merci de passer vos commandes avant le 11 novembre auprès de Jean-Claude au 07-50-96-55-94 ou Nicolas au 06-61-90-57-13.

La distribution se fera à la salle Arc en ciel le samedi 19 novembre entre 10h et midi

**Distribution du prochain bulletin les 5 et 6 novembre 2022.**

**Les articles sont à déposer en mairie ou à transmettre par mail avant le 24 octobre 2022.**